



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 76 (dont 6 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) – M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTYERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N°4 A/

OBJET :

STATUTS
DE VICHY
COMMUNAUTE

ACTUALISATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

14 DEC. 2018

Publiée ou notifiée le :

14 DEC. 2018

Monsieur le Président,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°3 A/ du 28 septembre 2017 portant création des statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°3 du 12 novembre 2017 définissant les équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°19 du 14 juin 2018 portant sur la définition d'une nouvelle gouvernance en matière de sport, tourisme et culture,

Considérant que conformément à l'article L5211-20 du CGCT, cette modification statutaire devra être approuvée de manière concordante par les communes membres de Vichy Communauté dans un délai de 3 mois ; qu'à défaut, l'avis d'une commune sera considéré comme favorable,

Considérant la nécessité de disposer d'un opérateur unique à l'échelle communautaire, habilité à exploiter les équipements sportifs et à les commercialiser,

Considérant que Vichy Communauté est seule compétente depuis le 1er janvier 2017 pour l'exploitation des équipements sportifs, par transfert de la ville de Vichy, sur la zone à vocation sportive annexée aux statuts de la Communauté d'agglomération,

Considérant que la dissolution de l'EPIC Office de tourisme et de thermalisme de Vichy permet un transfert de l'activité de commercialisation desdits équipements sportifs à l'agglomération, il est nécessaire d'actualiser les statuts de Vichy Communauté au titre de ses compétences facultatives,

Considérant la nécessité d'actualiser les statuts de Vichy Communauté, et notamment en matière de gestion des eaux pluviales urbaines et sur recommandation de la Préfecture de l'Allier,

Propose au Conseil Communautaire :

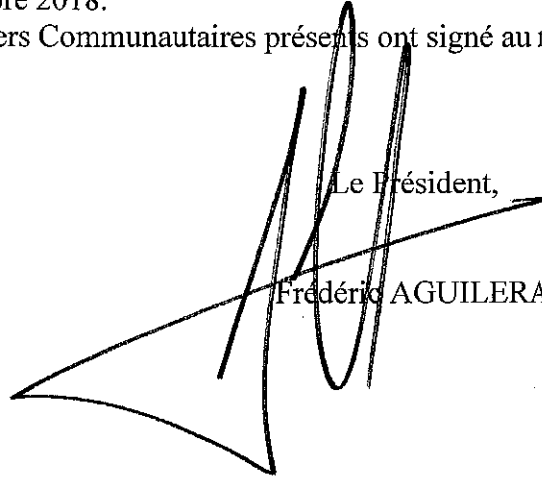
- d'actualiser les statuts de Vichy Communauté, ainsi :
- compétence facultative I-1-b) du type « commercialisation, promotion, communication et toutes actions concourant à la valorisation des équipements sportifs situés dans le périmètre de la zone joint en annexe aux présents statuts, ainsi que tous les équipements et sites de pratique sportive et d'activités de pleine nature déclarés d'intérêt communautaire en dehors de cette zone dès lors que ces actions contribuent au renforcement de l'attractivité du territoire, à la valorisation de son image par le sport »,
- Compétences facultatives III 10° « gestion des eaux pluviales urbaines »,
 - d'adresser cette délibération à chaque commune membre de l'agglomération pour délibération concordante de son conseil municipal dans les conditions de l'article L5211-20 du CGCT susvisé,
 - de demander à M. le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté portant actualisation des statuts de Vichy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.



Le Président,
Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13

Objet de l'acte :

DECEMBRE 2018 - STATUTS DE VICHY COMMUNAUTE - ACTUALISATION

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 14/12/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13DEC2018_4A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_4A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 4A.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_4A-DE-1-1_1.pdf)